Date de convocation : 13/09/2016
Date de publication du
Procès - Verbal : 22/09/2016

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 17

PROCÉS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le dix neuf septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BUCY-LE-LONG se sont réunis dans la salle de la mairie. La séance a été présidée par M. Thierry ROUTIER, Maire.

Étaient présents : MM. Et Mmes ROUTIER - DAUTREMEPUITS - QUENTIN – DONIO – RAMEZ - BUTTERWORTH - CHAPUIS – GANDON –LEFEVRE - MAÇON – NICOLAS - NOBLEMAIRE - TRIART -VITASSE

Étaient excusé(e)s : M. CARPENTIER représenté par M. ROUTIER
Mme PIAZZA représentée par M. DAUTREMEPUITS

Étaient absent(e)s : MM. DROUX et LE GOFF

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour et 1 contre (Mme Gandon) a choisi comme secrétaire de séance : Mme Nathalie QUENTIN.

1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU :

M. le Maire rappelle que lors de la précédente réunion le conseil municipal a délibéré sur : projet de lotissement rue de l'Auberlaye, projet de lotissement rue St-Marcoult, groupement de commande achat gaz, groupement de commande achat électricité.

Il demande l'approbation du précédent compte rendu.

Vote : accepté à l'unanimité

2 – USEDA – REMPLACEMENT DES DERNIERS POINTS LUMINEUX :

Dans le programme de réhabilitation de l'éclairage public, il est nécessaire de changer 7 points lumineux ballons fluo, rue du Berceau, rue de la Fosselle et rue St Marcoult, et la montagne.
Le montant du devis s'élève à 3 412.33€ dont 1 876.78€ de part communale.

M. DAUTREMEPUITS précise que ce sont les derniers. M. le Maire informe le conseil que la Société DRTP, située dans la zone artisanale de Bucy-le-Long, assure le contrôle régulier et la maintenance de l'éclairage public en remplacement de la société SETI de Chauny nous faisant ainsi économiser les frais de déplacements.

M. le Maire demande si le conseil municipal accepte le changement des points lumineux.

Vote : accepté à l'unanimité

3 – LOGIVAM – RÉAMÉNAGEMENT EMPRUNTS GARANTIS :

LOGIVAM vient d'engager un réaménagement de la dette contractée auprès du Crédit Foncier de France. Ce réaménagement concerne un contrat de prêt garanti par notre collectivité signé le 10/02/2004 pour les logements impasse Broyon. La renégociation du prêt entraîne de fait le réengagement de la commune sur ce contrat dans les mêmes conditions que le contrat initial.

Il est donc nécessaire de reprendre une nouvelle délibération avec les nouveaux chiffres et les nouveaux taux à savoir : 174 665, 16 € sur une durée de 25 ans à un taux fixe de 2,25 %. Notre engagement est nécessaire pour permettre à LOGIVAM d'accéder à un taux plus intéressant.

M. GAGE demande si la commune doit également se porter garant pour les autres projets de lotissement. M. LE Maire lui répond que oui mais qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter LOGIVAM étant une société solide et qui se porte très bien. Nous porter garant permet à LOGIVAM de négocier de meilleurs taux d'emprunt, et donc d'atténuer notre participation.

Vote : accepté à l'unanimité

4 – LOGIVAM – PROJET DE CONSTRUCTION ST-MARCOULT :

Suite à la délibération du 20 juin 2016 concernant le projet de construction d'un lotissement de 5 maisons, la Société LOGIVAM revient vers nous car entre temps une autre parcelle mitoyenne s'est greffée au projet. Ce terrain nous a permis de rajouter 2 maisons supplémentaires soit 7 maisons au total ce qui implique une augmentation de la part communale à savoir 28 218, 22€ à la place des 20 000, 00€ prévus initialement.

Le Maire précise que ce projet avance bien et que normalement la signature pourrait avoir lieu en fin 2016. Il y a tout lieu de penser que le commencement des travaux verra le jour en 2017.

Vote : accepté à l'unanimité

5 – ADMISSION EN NON-VALEUR :

L'ancienne locataire du logement situé 4 rue Jules Ferry est décédée et sans succession, nous laissant un reliquat de loyer de 474, 35 €. Afin de régulariser les écritures budgétaires, il y a lieu de prendre une délibération autorisant la régularisation des non-valeurs correspondant à cette somme.

Vote : accepté à l'unanimité

6 – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ PRÊT TVA

En 2015 la commune a souscrit un prêt à cours terme auprès du crédit agricole pour un montant de 85 000€, dans l'attente du remboursement TVA pour la construction de la bibliothèque. Le remboursement nous est maintenant parvenu et il y a lieu de reprendre une délibération afin d'autoriser le maire à rembourser la totalité de cet emprunt, soit 85 000€.

M. NICOLAS demande pourquoi on ne peut pas garder cette liquidité. Réponse lui est faite que nous n'avons pas de projet subventionné en face.

Vote : accepté à l'unanimité

7 – DEMANDES DE SUBVENTIONS CDDL :

Suite à la dernière réunion départementale du CDDL, M. le Maire propose de déposer plusieurs dossiers de demande de subvention, afin d'aider au financement de ces petits projets communaux. Ce seront les derniers dossiers avant la fin du triennal 2017. A cette date les reliquats des projets non engagés ne pourront plus être attribués.

Dès 2018, ce ne sera plus la CCVA qui pilotera la répartition des subventions mais le conseil départemental. La répartition sera revue suivants des nouveaux critères pas encore totalement définis.

Bien sûr, nous ne sommes pas sûrs que tous les dossiers soient acceptés, mais les trois dossiers proposés sont éligibles.

Trottoir école maternelle

Depuis la création de l'école maternelle, le trottoir d'accès s'est fortement dégradé et ne répond plus aux obligations et aux besoins actuels. La réfection de ce trottoir est devenu indispensable tant pour l'accès PMR que pour la circulation des poussettes qui actuellement se fait sur la chaussée.

Les travaux consisteront donc à redresser le fond de forme et à réaménager le passage actuel en trottoir accessible et délimité ce qui mettra en sécurité tous les usagers.

Le devis de la Société EIFFAGE, s'élève actuellement à 5 897,98 euros HT.
Une subvention est demandée auprès du CDDL à hauteur de 25%.
Ces travaux pourront être réalisés dans le cadre du marché à bon de commande.
Mme GANDON pense que ce trottoir avait du être refait lors de la création des ronds-points.

Vote : accepté à l'unanimité

Parking complexe sportif

Depuis les importants aménagements routiers concernant le rond-point qui donne accès aux installations sportives de notre commune, les abords ont été fortement modifiés et les places de stationnements se sont dégradées ne permettant plus un accès sécurisé alors que le nombre de participants aux différentes activités sportives et ludiques ne cesse d'augmenter.

D'autre part, cet accès représente à la fois l'entrée et la sortie du site, la circulation y est importante et très souvent perturbée du fait de l'étroitesse de la route et de l'anarchie du stationnement.

Les travaux consisteront en la rationalisation de cet espace en structurant notamment les places de stationnement, les cheminements piétonniers, les espaces verts. Les cinq structures (tennis, judo, aire de jeux, salle de sport et terrain de football) desservies par cet accès n'en seront que plus sécurisées. Ces modifications permettront également un accès plus aisé aux personnes à mobilité réduite et assureront une meilleure sécurité aux enfants dans ce complexe qui leur est dédié.

Le montant total du projet s'élève actuellement à 28 768,04 euros HT.

Une subvention est demandée auprès du CDDL à hauteur de 25%

Vote : accepté à l'unanimité

Monument aux morts

Afin de rectifier des erreurs d'orthographe sur les noms de famille des victimes de la grande guerre, un dossier a été monté avec la collaboration de l'ONAC (office nationale des anciens combattants) et l'association « Ceux de Verdun ».

Le financement de l'opération sera assuré par des subventions des différents organismes impliqués dans ce projet. Une demande de subvention peut également obtenue auprès du CDDL. Le montant total du projet s'élève à 5 944.40€ HT.

Un débat s'est engagé quant à la légitimité de ces travaux. Certains pensent que depuis le temps que ce monument est installé, personne n'avait soulevé ce problème et de plus considérant le prix de cette modification, il ne paraît pas indispensable de remplacer les plaques. M le Maire précise que la part communale ne sera que de 20% du prix global considérant la prise en charge du CCDL, de l'enveloppe parlementaire, de la participation de l'ONAC et de l'association « Ceux de Verdun ». M. le Maire pense qu'il est important de faire ces travaux afin de répondre aux attentes des familles demandeuses, de satisfaire l'intérêt général et de clore ce dossier.

Vote : accepté par 15 voix pour 1 contre (M. Gage) et 1 abstention (Mme Quentin)

8 – PLU COMMUNE D'ACY

Le dossier de révision du PLU pour la commune d'Acy est maintenant arrivé à son terme. Ils nous ont transmis le bilan de concertation ainsi que l'arrêt du PLU.

Considérant le travail réalisé par la commission chargée du projet, le maire propose de donner un avis favorable à ce projet.

Vote : accepté par 16 voix pour et 1 abstention (Mme Gandon)

L'ordre du jour est épuisé, le Maire lève la séance à 20h15.

Le Maire

M. Thierry ROUTIER

La secrétaire de séance

Mme Nathalie QUENTIN